FICHE DE RENSEIGNEMENT

Demande de vacation au sein de l'Université de Reims Champagne Ardenne

Etat civil

Année universitaire :
Nom d'usage :
Nom de naissance :
Prénom :
Date de naissance :
Lieu et pays de naissance :
Nationalité :
Numéro de Sécurité Sociale (INSEE) *(si existant)*:

Situation professionnelle principale *(veuillez cocher la case correspondante à votre demande d'inscription ORec)*

☐ titulaire de la fonction publique(CEV)
☐ contractuel fonction publique (CEV)
☐ salarié secteur privé (CEV)
☐ dirigeant d'entreprise (CEV)
☐ profession libérale, auto-entrepreneur, travailleur indépendant (CEV)

Si vous candidatez au titre d'une catégorie listée ci-dessus, merci de compléter les éléments ci-après :

Emploi exact :
Régime de sécurité sociale* : Choisissez un élément. Autre, à préciser :
Régime de retraite complémentaire* : Choisissez un élément. Autre, à préciser :
Nom de l'employeur :
Nature juridique : Choisissez un élément. Autre, à préciser :
Forme juridique : Choisissez un élément. Autre, à préciser :
Adresse de l'employeur :
Contact téléphonique et mail de l'employeur :

ATTENTION, tout défaut de remplissage entrainera un rejet du dossier de candidature

☐ ancien chargé d'enseignement vacataire de l'URCA ayant perdu son activité principale depuis moins d'un an (CEV)
☐ étudiant préparant un diplôme de niveau 3 (ATV)
☐ retraité de moins de 67 ans (hors personnel URCA) (ATV) – *L'âge s'apprécie au 1er septembre de l'année en cours*
☐ retraité de l'URCA et/ ou retraité de plus de 67 ans (Conférencier) – *L'âge s'apprécie au 1er septembre de l'année en cours*

En enregistrant votre candidature sur l'application ORec, vous vous engagez à informer sans délais l'Université de Reims Champagne Ardenne de tout changement intervenant dans votre situation au cours de l'année universitaire.

****

Rappel des heures autorisées en fonction du type de demande de vacation

Type de vacation	Plafond d'heures	Observations
CEV	192h Eq TD renouvelable une fois	Les services sont attribués par les composantes. Les plafonds d'heures indiqués correspondent au maximum autorisé pour chaque type de profil et ne représentent pas les heures qui seront réellement attribuées.
ATV	96h Eq TD **Les heures CM ne sont pas autorisées**	
Conférencier	40h Eq TD *Dérogation pour l'IUTL 75h Eq TD*	

**Vous pouvez vous référer à la liste disponible sur service-public.fr*